*Affiché le 06/11/2026*

Ville de Nègrepelisse

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA**
**EN SÉANCE PUBLIQUE**
**SALLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
**Maison de l'Intercommunalité - 370 avenue du 8 mai 1945 – 1er étage**

## JEUDI 12 NOVEMBRE 2026 – 19 HEURES 30
## RAPPORT DE PRÉSENTATION

## ***ORDRE DU JOUR :***

1 - INSTALLATION DE MME PATRICIA VILBERT EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE, EN REMPLACEMENT DE M. FRANCIS REBMANN, DEMISSIONNAIRE
2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
3 - MODIFICATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER
4 - EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - MODIFICATION DES HORAIRES
5 - APPROBATION D'UNE CONVENTION TEMPORAIRE D'AUTORISATION D'ANCRAGE EN FAÇADE POUR LE MAINTIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLACE NATIONALE)
6 - RESTAURANT SCOLAIRE- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
7 - FIXATION DU TARIF DES REPAS DES AGENTS D'ANIMATION INTERVENANT DANS LE CADRE DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
8 - SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE LES PLATANES – CLASSE DE DECOUVERTE – LABENNE-OCEAN –
9 - PROJET D'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR – ADOPTION DU DOSSIER TECHNIQUE & DETERMINATION DU COÛT DES TRAVAUX
10 - FINANCES - BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE BOIS – DECISION MODIFICATIVE N°1
11 - FINANCES – BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE BOIS – SOUSCRIPTION D'UN PRÊT INSCRIT AU BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE BOIS »
12 - FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME – BUDGET ANNEXE « CHAUFFERIE BOIS » - EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN ET ADJONCTION D'UNE CHAUFFERIE D'APPOINT
13 - NOUVELLE ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) A COMPTER DU 1ER JANVIER 2027
14 - ADHESION AU DISPOSITIF ENT-ECOLES POUR LA PERIODE 2027-2031
15 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MANDAT AU PROFIT DU SDE82 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE PASTEUR
16 - CARTE D'ACHAT PUBLIC – MODIFICATION DU PLAFOND ANNUEL D'UTILISATION
17 - PERSONNEL TERRITORIAL – CRÉATION D'EMPLOI LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (ARTICLE L332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
18 - COMMUNICATION ET QUESTIONS DIVERSES
- DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)